

Conseil municipal du 23 mars 2017

Comptes de gestion et comptes administratifs 2016 :

Le conseil a approuvé les comptes de gestion établis par Madame l'Inspectrice des Finances Publiques de Thueyts pour l'année 2016, relatifs au budget principal de la commune ainsi qu'aux budgets annexes du service des eaux et du centre d'affaires.

Le conseil a également validé les comptes administratifs de ces mêmes budgets, établis par Monsieur le Maire.

Compte tenu des résultats de l'exercice 2016 et des besoins de financement, les excédents seront affectés à l'investissement 2017 en ce qui concerne le budget principal et le budget du centre d'affaires, et reportés en fonctionnement en ce qui concerne le budget du service des eaux.

Avant-projet de réaménagement du bourg-centre, secteur place du Champ de Mars :

Le conseil autorise le maire à demander l'inscription du projet dans le Contrat de Ruralité et à solliciter des subventions auprès de différents financeurs.

La première phase de réalisation consistera en la création du parking de Lafarge. Le réaménagement de la place sera conditionné à l'obtention de financements suffisants.

Acquisition d'un terrain :

Le conseil accepte la proposition des propriétaires de la parcelle cadastrée F1882, lieudit Les Vignes de la Gravenne, de céder celle-ci à la commune pour 1 € symbolique. Cette opération correspond à la volonté de la commune d'obtenir progressivement la maîtrise foncière en bordure de la route nationale 102 en aval de l'entrée de l'agglomération.

Patrimoine :

Le conseil a autorisé le maire à signer une convention avec l'université de Grenoble Alpes pour l'accueil d'une étudiante devant effectuer un stage sur le thème de la « mise en valeur des éléments touristiques de la commune de Thueyts ». Ses travaux permettront de collationner des informations précieuses sur les patrimoines bâtis, naturels et immatériels de la commune.

Cantine scolaire :

Le conseil municipal, en accord avec le comité syndical du SIVU de l'École du Val d'Ardèche, compétent en matière de restauration scolaire, prend acte du projet de création par la communauté de communes d'une cuisine centrale à Pont de Labeaume susceptible de fournir les cantines scolaires du secteur, mais il ne souhaite pas l'engagement du SIVU dans cette démarche, compte tenu du constat de satisfaction de l'ensemble des acteurs par rapport au prestataire actuel.